



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 avril 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 28 Mars 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 9 avril 2002

Fourniture de denrées alimentaires - Appel d'offres

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, M. Robert PLANTECOTE, M. Michel GENDREAU, Mme
Geneviève RIZZI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-
Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Rémy LANDAIS, M. Bernard
JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY,
Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Andrée CHAREYRE donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Danièle GANDILLON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Michelle LE FRIANT.

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 avril 2002

DELIBERATION D20020094

Enseignement Primaire et Temps Libre Fourniture de denrées alimentaires - Appel d'offres

Madame Françoise BILLY, Premier Adjoint, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Afin de pourvoir à la fourniture de denrées alimentaires pour les Restaurants Scolaires et les Centres de Loisirs, du 16/08/02 au 15/08/05, il est nécessaire de lancer un appel d'offres concernant les denrées alimentaires.

Des clauses ont été insérées dans les cahiers des charges des différents lots pour obtenir des fournisseurs le respect d'une Charte " Achat Qualité " garantissant :

- la qualité-santé des produits (produits sains : bonne valeur nutritionnelle et gustative, absence d'O.G.M., bovins de race à viande, alimentation des animaux sans farines animales, poissons sauvages, traçabilité et origine, respect des règles d'hygiène, etc.),
- la qualité sociale des produits (respect des droits sociaux fondamentaux définis par l'Organisation Internationale du Travail – loi 99-478 du 9 juin 1999 – avec, en particulier, l'absence de recours à l'emploi d'une main-d'œuvre enfantine dans des conditions contraires aux conventions internationalement reconnues).
- la qualité environnementale de la production (absence d'O.G.M., poissons sauvages, connaissance de la traçabilité et de l'origine, utilisation de certains produits issus de l'agriculture biologique, etc.)
- la notion de "Marché Equitable" sera une préoccupation constante de notre démarche.

Les crédits correspondants sont prévus aux chapitres 922-2511 et 924-4223, comptes 6023 et 60623.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le dossier de consultation établi par les Services Municipaux,
- autoriser le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer le marché à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Françoise BILLY

[Ordre du jour](#)